

COURTOIS S.A.

EXPOSE DES MOTIFS

PRESENTATION DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2015

I- Approbation des comptes annuels et consolidés

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels clos le 31 décembre 2014, se soldant par un bénéfice de 424 350,85 €uros.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés clos le 31 décembre 2014 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 241 477 €uros.

II- Affectation du résultat

II-1-L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2014 de la façon suivante :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élève à	424 350,85 €
- Et le report à Nouveau créditeur de	938,00 €
Soit au total la somme de	425 288,85 €

sera réparti comme suit :

- Dividendes net à payer	152 838,00 €
se décomposant ainsi :	
• Premier dividende 83 697,00 €	
• Super dividendes 69 141,00 €	
- Autres réserves	272 450,85 €

Nous vous demandons de procéder à cette affectation du résultat.

Si vous approuvez cette affectation du résultat, le dividende distribué sera de 2,10 € par action.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 3 juin 2015. Le détachement du coupon interviendrait le 1^{er} juin 2015.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés (L. 225-210 al 4) à raison de ces actions auto détenues, seraient affectées au report à nouveau.

COURTOIS S.A.

II-2-Distribution antérieure de dividendes (CGI 243 bis)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011	305 676 € Soit 4,20 € par action	-	-
2012	305 676 € Soit 4,20 € par action	-	-
2013	254 730 € Soit 3,50 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

III- Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et régulièrement autorisées préalablement par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2014.

Nous vous rappelons que seules les conventions nouvelles conclues au cours du dernier exercice clos, et/ou ayant fait l'objet d'une tacite reconduction au cours de cette période, sont soumises à la présente Assemblée. Cf. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagement réglementés.

Vos Commissaires aux Comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial

IV- - Renouvellement des mandat d'administrateurs

Nous vous suggérons de procéder au renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Louis COURTOIS de Viçose et de Madame Jennifer COURTOIS de Viçose pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'au terme de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à tenir en 2021 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que Monsieur Jean-Louis COURTOIS de Viçose et Madame Jennifer COURTOIS de Viçose ne peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants.

V- Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler ledit programme afin de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 15 mai 2014 dans sa septième résolution.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 673 940 €
Siège Social : 3, rue Mage- BP 48531 - 31685 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. :05.62.26.73.22 - Télécopie : 05.62.26.74.82
Contact : accueil@courtois.fr
<http://www.courtois-sa.com>

R .C.S Toulouse - 540.802 105

COURTOIS S.A.

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action COURTOIS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 mai 2014 dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 150 €uros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 091 700 €uros.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière

VI- Conclusion

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose

Le Conseil d'Administration



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 673 940 €
Siège Social : 3, rue Mage- BP 48531 - 31685 TOULOUSE CEDEX 6
Tél. :05.62.26.73.22 - Télécopie : 05.62.26.74.82
Contact : accueil@courtois.fr
<http://www.courtois-sa.com>

R .C.S Toulouse - 540.802 105

COURTOIS S.A.

ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

Nature de la délégation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/2014	Montant résiduel au 31/12/2014
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15/05/2014	14/07/2016	800.000 €	N/A	Néant	800.000 €
Délégation en vue d'émettre des action et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	15/05/2014	14/07/2016	800.000 € en nominal de l'augmentation de capital	N/A	Néant	800.000 € en nominal de l'augmentation de capital
			5 000 000 € en titres de créance			5 000 000 € en titres de créance
Délégation en vue d'émettre des action et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	15/05/2014	14/07/2016	800.000 € en nominal de l'augmentation de capital*	N/A	Néant	800.000 € en nominal de l'augmentation de capital
			5 000 000 € en titres de créance **			5 000 000 € en titres de créance
Délégation en vue d'émettre des action et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	15/05/2014	14/07/2016	670.000 € en nominal de l'augmentation de capital* et 20 % du capital par an	N/A	Néant	670.000 € en nominal de l'augmentation de capital et 20 % du capital par an
			5 000 000 € en titres de créance **			5 000 000 € en titres de créance
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	15/05/2014	14/07/2016	40 000 €	N/A	Néant	40 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	15/05/2014	14/07/2016	10% du capital social	N/A	Néant	10% du capital social

* Plafond commun

** Plafond commun

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 673 940 €
 Siège Social : 3, rue Mage- BP 48531 - 31685 TOULOUSE CEDEX 6
 Tél. :05.62.26.73.22 - Télécopie : 05.62.26.74.82
 Contact : accueil@courtois.fr
<http://www.courtois-sa.com>

R .C.S Toulouse - 540.802 105